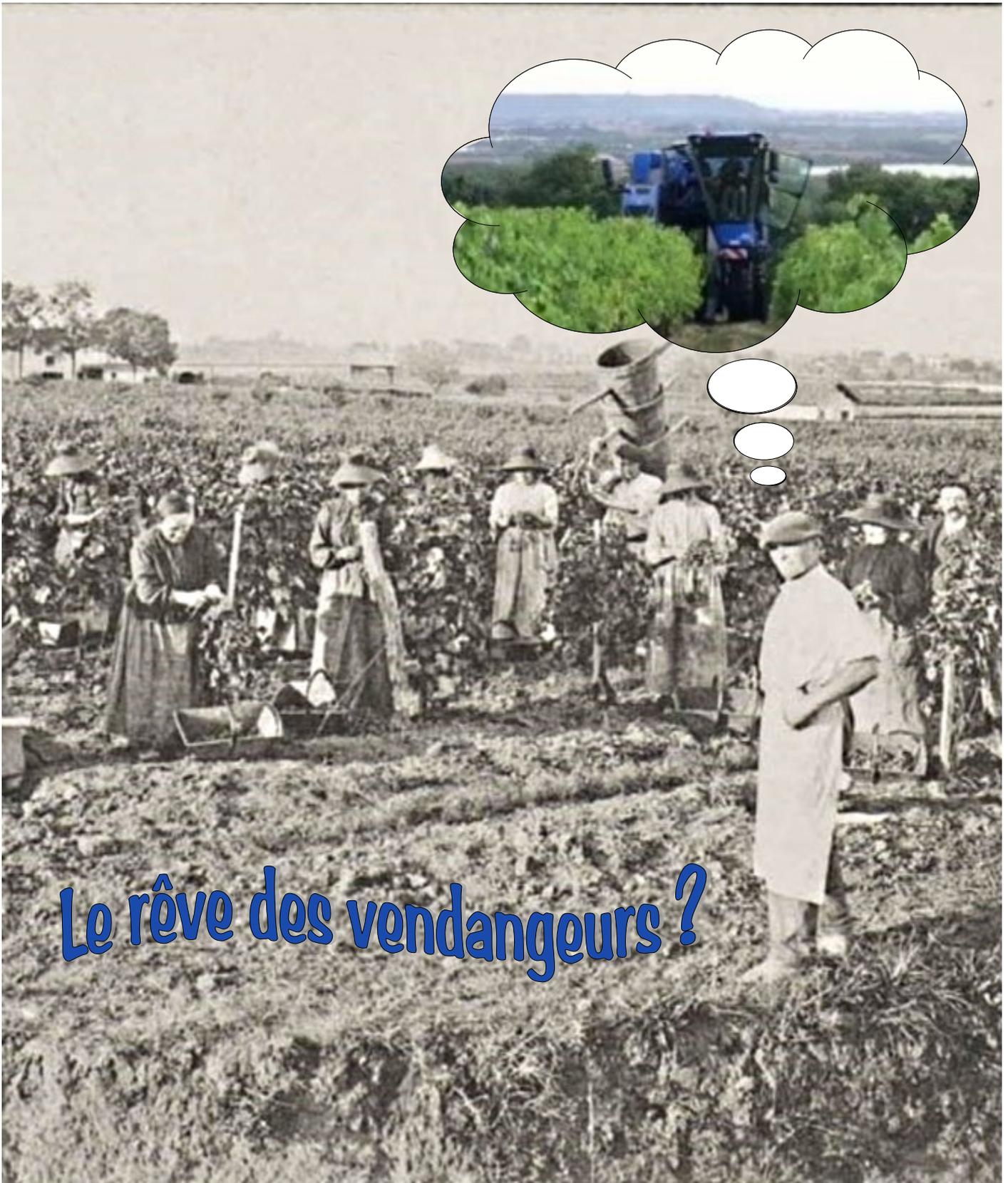




Moments de vie à DAMAZAN



Le rêve des vendangeurs ?

LE MOT DU MAIRE



Une nouvelle rentrée s'annonce, encore marquée par des conditions sanitaires nous contraignant à différer bon nombre des projets culturels ou festifs qui nous tiennent à cœur : les repas de quartier ou la foire d'automne en sont un exemple.

La complexité de ces règlements n'a cependant pas empêché notre terrain de camping de connaître cet été un taux de fréquentation sans précédent.

Le nombre croissant des touristes venus à Damazan profiter de l'offre variée des acteurs locaux du tourisme conforte notre volonté de poursuivre les projets d'embellissement du cœur de bourg avec, notamment, la végétalisation de la place Armand Fallières dès le mois d'octobre.

Comme toujours le travail de la municipalité s'est poursuivi pendant la période estivale. Les dossiers en cours ont été portés : la mise à disposition des 10 logements construits rue Maurice Dupuy aura lieu début 2022 ; le permis d'aménagement du lotissement de « Larapite II » comprenant 12 logements mitoyens, 9 maisons individuelles et 10 terrains à vendre a été déposé par le bailleur social Habitatlys et tous les terrains du lotissement « Les Portes de Damazan » ont d'ores et déjà trouvé acquéreurs.

La rénovation du groupe scolaire reste maintenant notre priorité.

Je tiens également à rappeler la souscription qui a été ouverte pour l'indispensable rénovation de l'église. Son entretien est entièrement à la charge de la municipalité. Tous les renseignements concernant le mécénat que nous vous proposons sont à votre disposition au secrétariat de mairie.

Pour finir, la grue qui encombrait le ciel damazanais ayant pris son envol et la rue Maurice Dupuy libérée, le projet de circulation dans la bastide va pouvoir être mis en place.

Je souhaite à tous un bel automne, et une bonne rentrée scolaire à tous nos écoliers.

Le Maire,
Michel Masset



COMPTE-RENDU SUCCINCT DE LA SÉANCE DU 29 juin 2021

Présents : M. Michel MASSET. M. Stéphane ROSSATO. Mme Christine AGOSTI. M. Michel SERENA. Mme Françoise DUBOURG. Mmes Nathalie BACARISSE. Marie-Pascale BALDAZZINI. Isabelle DE LONGHI. Nathalie JOUSSE. Sylvie DELAURIER. Murielle PAGNONCELLI.

MM. Denis GHIRARD. Stéphane MOLENA. Jean-Michel SARTORI.

Excusé : M. Daniel CHABOT.



Avant d'aborder l'ordre du jour, M. MASSET donne la parole à MM. Béranger BLANQUET & Xavier THIERRY, représentant « Territoire Energie 47 », pour présenter le projet de géothermie envisagé dans le cadre des travaux de rénovation du Pôle Scolaire.

Ils rappellent qu'une première étude d'opportunité, réalisée en 2019, démontrait déjà l'intérêt de la géothermie. À la suite du récent transfert de compétence de réseau de chaleur à « TE47 », l'étude menée par un bureau spécialisé, « SERMET », confirme l'intérêt du passage à la géothermie, tout en conservant le secours d'une chaudière au gaz. Ils précisent que la gestion de ce nouveau système de chauffage serait entièrement portée par « TE47 » (du montage du dossier jusqu'à la maintenance) ; si la Municipalité accepte cette proposition, la prochaine étape sera la réalisation de forages tests pour les sondes à mettre en place.

Il est précisé que cette opération sera également menée en partenariat avec la Communauté de Communes, dans le cadre du programme TEPOS visant d'une part à engager la Commune dans la maîtrise de ses consommations d'énergie et d'autre part à démontrer sa volonté de faire diminuer l'empreinte carbone.

Après avoir répondu aux interrogations de Denis GHIRARD, au sujet de la nappe phréatique, de Jean-Michel SARTORI sur le reste à charge de la Commune et l'aspect écologique du projet, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable de principe sur la poursuite du projet d'installation géothermique sur le Pôle scolaire.

1 - TARIFS CANTINE 2021/2022

Sur proposition des commissions communales des finances et des affaires scolaires qui ont examiné les résultats 2021 du service « Cantine », le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE de fixer comme suit les tarifs des repas servis au restaurant scolaire pendant l'année 2021/2022 :

À compter du 1^{er} septembre 2021

- Enfant, école : 3,50 €
- Adulte Enseignant ou Intervenant : 6,00 €
- Personnel : 4,30 €

À compter du 1^{er} janvier 2022

- Enfant ALSH : 3,50 €
- Adulte ALSH : 5,30 €.

2 - DÉNOMINATION DE RUES – COMPLÉMENTS ET MODIFICATIONS

M. le Maire rappelle que par délibération du 29 juin 2020 il a été décidé, dans le cadre de l'adressage normalisé, la création des noms de voies communales. Or, il s'avère que des oublis ou des erreurs ont été commises à ce moment-là et il propose donc de les rectifier.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, considérant que la réalisation complète de l'adressage normalisé est rendue nécessaire par le déploiement imminent de la fibre sur le territoire de la commune, le Conseil Municipal, DÉCIDE la création des voies suivantes :

- **Route de Tonneins** : RD300, de la Place des Promenades jusqu'au Chemin du Tac
- **Route de Buzet** : RD108, du Boulevard du Midi jusqu'à la voie d'accès aux gîtes et au camping municipal (limite avec Saint-Pierre-de-Buzet)
- **Route de l'Avison** : de la Route du Stade-Vélodrome jusqu'au Chemin de Fonclaire.

DÉCIDE la modification des voies suivantes :

- **Impasse de Saint-Vincent** : dessert le lieu-dit Saint-Vincent à partie de la Route de Buzet (RD108). Le Chemin de Saint-Vincent n'a pas lieu d'exister.
- Route de Bagnoque remplacée par **Chemin de Bagnoque**.
- Route de Fouragnan remplacée par **Chemin de Fouragnan**.

3 - PLAN « FAÇADES » - SUBVENTIONS À RÉSERVER

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de DAMAZAN est inscrite sur la liste des villes habilitées à imposer le ravalement décennal des façades, la mise en place du dispositif incitatif d'aide initié par la *Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas* et les modalités de participations financières pour accompagner les administrés. Il présente les dossiers transmis par la Communauté de Communes. Le Conseil Municipal ATTRIBUE à l'unanimité les aides suivantes :

- * 829,40 € à Mme M. pour le ravalement des façades du bâtiment situé sur la parcelle F 259
- * 384,52 € à M. J. pour le ravalement des façades du bâtiment situé sur la parcelle F 1037
- 2 130,56 € à la SCI FABRE pour le ravalement des façades du bâtiment situé sur la parcelle F 279
- * 3 696,00 € à la SCI de BEAULIEU pour le ravalement des façades du bâtiment situé sur la parcelle F 1032.

4 - CONVENTION « PETITES VILLES DE DEMAIN »

M. le Maire rappelle que le comité interministériel aux ruralités du 14 novembre 2020, a officialisé le Programme *Petites Villes de Demain* (PVD) qui a pour objectif la revitalisation d'un millier de villes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité et dont les fragilités sont manifestes. Sur le territoire de la Communauté de Communes, **Aiguillon**, **Damazán** et **Port-Sainte-Marie** ont été labellisées dans ce programme par la Préfecture de région le 15/12/2020.

La particularité du programme est d'être porté par la Communauté de Communes en collaboration avec les communes labélisées et les services de l'État. Cette démarche partenariale vise une **requalification d'ensemble des centres-bourgs** dont elle facilite la rénovation du parc de logements, des locaux commerciaux et artisanaux, le maintien ou le renforcement des équipements et services publics et plus globalement du tissu urbain, pour créer un **cadre de vie attractif** propice au développement à long terme du territoire. Le programme *Petites Villes de Demain* apporte des **financements à l'ingénierie** et facilite les échanges entre collectivités via le réseau des *Petites Villes de Demain* mais **ne prévoit pas de financements directs à l'investissement**.

La première étape est la **signature de la convention d'adhésion** permettant notamment d'accéder aux financements d'études menées par les communes et au **financement du chef de projet** recruté par la Communauté de communes. La convention d'adhésion engage par ailleurs les signataires à définir, dans un délai de 18 mois à compter de sa signature, le contenu d'une **Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)** qui permettrait d'englober les autres communes du territoire souhaitant agir en matière de revitalisation.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE d'adhérer au programme *Petite Ville de Demain* et AUTORISE M. le Maire à co-signer la convention d'adhésion.

COMMUNAUTE DES COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS – COMPÉTENCE « MOBILITÉ »

Cette question doit être retirée de l'ordre du jour car portée par la région ; elle concerne notamment la mise en place de transport de personnes.

5 - PRÉEMPTION DE BIEN IMMOBILIER

M. MASSET souhaite rencontrer la personne intéressée par l'achat d'un immeuble mis en vente dans la rue du Magasin des Tabacs afin de connaître son projet. En effet, sa situation à proximité de la Maison de Santé et de l'îlot de Fraicheur nécessite de la vigilance de la part de la Commune afin que le projet s'inscrive bien dans le programme de rénovation déjà entrepris dans cette rue.

6 - POSTE DE CONSEILLER NUMÉRIQUE

À la suite de l'appel à projet lancé par l'État pour créer des postes de Conseillers Numériques chargés d'aider les administrés dans leurs démarches administratives dont les procédures sont de plus en plus dématérialisées, le Conseil Municipal donne son accord pour que Monsieur le Maire dépose la candidature de la Commune pour la création d'un tel poste. Il s'agit d'un contrat de projet établi pour 2 ans et bénéficiant d'une aide financière de l'État d'environ 25 000 € par an : le temps de travail est de 35 heures hebdomadaire. Une bonne maîtrise de l'outil informatique est obligatoire.

7 - MISSION LOCALE – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE

Cette demande sera confiée à Stéphane MOLENA pour étude et présentation au cours de la prochaine séance.

8 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES VOIES COMMUNALES

M. le Maire rappelle que la *Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas* exerce la compétence « création, entretien et aménagement de voiries d'intérêt communautaire » et que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la mise à disposition, de plein droit, sans transfert de propriété, des biens meubles et immeubles de la commune ; pour cela, un constat contradictoire est réalisé régulièrement et validé par le Conseil Municipal. Cette procédure ayant été réalisée en janvier 2021, il convient de valider le procès-verbal établi à cet effet.

9 - LOCATION D'UN VÉHICULE POUR MISE À DISPOSITION DES ASSOCIATIONS ET DU CENTRE DE LOISIRS

M. le Maire fait part des difficultés rencontrées par certains responsables d'associations sportives dont les licenciés ne disposant pas de moyens personnels de déplacement doivent être transportés par des tiers qui engagent alors leur responsabilité. Le problème se pose également pour certains déplacements du Centre de Loisirs. Il propose que la Commune assume la location d'un véhicule de type mini-bus mis à disposition des associations damazanaïses et du Centre de Loisirs.

À l'unanimité, le Conseil Municipal, ACCEPTE la proposition de M. le Maire, DÉCIDE que ce véhicule pourra être mis à disposition des associations locales et du Centre de Loisirs selon une procédure qui devra être mise en place dès la commande du véhicule, CHARGE Monsieur le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires auprès des constructeurs automobiles afin d'étudier l'offre la plus avantageuses, AUTORISE M. le Maire à signer le contrat de location et toutes pièces afférentes. Il est précisé à ce sujet, que la soulte annuelle que la Société Free s'est engagée à verser à la Commune pour l'occupation du domaine public par son antenne au Stade Vélodrome et qui devait être reversée aux associations utilisatrices du site servira au paiement des mensualités de location du véhicule. Par ailleurs, un second véhicule sera pris en charge par le Club de Football.

QUESTIONS DIVERSES

↳ **Michel MASSET** propose de provoquer rapidement une nouvelle réunion pour les travaux au Pôle Scolaire afin d'affiner le plan de financement.

↳ Il précise par ailleurs qu'Habitayls prépare actuellement le dossier de demande de permis de construire pour le futur lotissement des écoles (en prolongement de celui de Larapite).

↳ Il indique ensuite que le dossier de candidature de la Commune pour le Concours « *Site et Cités remarquables pour les entrées de Village* » étant retenu, une visite de Membres du Jury est programmée pour le 16 juillet prochain à 14 heures : il faudra, à cet effet, prévoir l'enlèvement de tous les panneaux publicitaires implantés à cet endroit de manière anarchique. Une réflexion sera menée pour proposer un affichage publicitaire plus rationnel et s'intégrant mieux dans le paysage.

↳ **Nathalie JOUSSE** suggère la mise en place d'un règlement administratif permettant aux entreprises, artisans et commerçants intéressés de faire intégrer un panneau publicitaire dans un totem.

↳ **Isabelle DE LONGHI** précise qu'une taxe publicitaire pourrait être instaurée.

Dans ce même ordre d'idée, le talus créé lors de la modification du carrefour à la sortie de Damazan, en direction d'Aiguillon, sera prochainement enlevé.

↳ **M. MASSET** informe le Conseil Municipal que le dossier d'Appel à Projet de la CAF que la Commune a présenté pour des travaux de rénovation du Centre de Loisirs a été retenu.

↳ Aucun candidat n'ayant postulé pour assurer la surveillance au Lac du Moulineau, la baignade y restera aux risques et périls des baigneurs.

↳ **Jean-Michel SARTORI** demande si la plainte déposée par les gérants du télési nautique, à la suite de la pollution du lac, a abouti ; aucune nouvelle pour l'instant.

↳ Il signale que le Club de Foot ne pourra plus assurer le traçage régulier du terrain ; un chiffrage sera donc demandé à Julien NAVARRETE et une éventuelle intervention des services techniques municipaux sera également étudiée.

↳ **Christine AGOSTI** soulève le problème du coût élevé du montage de la nouvelle structure de jeux qui sera installée à l'école maternelle ; elle souhaiterait savoir si le contrôle de sécurité serait le même dans le cas où ce travail serait effectué par les agents communaux. Les services de l'APAVE seront interrogés à ce sujet.

↳ **Stéphane MOLENA** indique qu'une remise de diplômes sera organisée le 13 juillet prochain dans le cadre du chantier de jeunesse qui se déroulera les jours précédents.

↳ **Françoise DUBOURG** est désignée pour recevoir « Janouille la Fripouille » le 12 juillet prochain, pour l'animation prévue en centre-bourg.

↳ **Denis GHIRARD** propose de mettre en « dépôt-vente » aux Ets FOURTEAU à Razimet le tracteur et la remorque dont les services techniques n'ont plus l'utilité,

↳ Il indique ensuite que 2 platanes seraient à remplacer sur l'Avenue des Landes ; à programmer sur le prochain budget. **Michel MASSET** en profite pour signaler que des financements peuvent être obtenus auprès de l'Agence de l'Eau et du SMAVLOT dans le cadre de la végétalisation et qu'il faudrait alors se rapprocher de M. PRIEUR.

↳ **Denis GHIRARD** s'inquiète également au sujet des surfaces constructibles sur la Commune, en dehors des projets de lotissements précédemment évoqués : Stéphane ROSSATO lui précise qu'il reste encore des terrains constructibles au-dessus du cimetière ainsi qu'aux abords de « Saint-Vincent ».





COMPTE-RENDU SUCCINCT DE LA SÉANCE DU 23 août 2021

Présents : M. Michel MASSET. M. Stéphane ROSSATO. Mme Christine AGOSTI. M. Michel SERENA. Mme Françoise DUBOURG. Mmes Nathalie BACARISSE. Marie-Pascale BALDAZZINI. Isabelle DE LONGHI. Sylvie DELAURIER. MM. Denis GHIRARD.

Absents/Excusés : Mme Nathalie JOUSSE (pouvoir à Françoise DUBOURG). Murielle PAGNONCELLI (pouvoir à Isabelle DE LONGHI). MM. Daniel CHABOT. Stéphane MOLENA (pouvoir à Isabelle DE LONGHI). Jean-Michel SARTORI

1 - LANCEMENT D'APPELS D'OFFRES

- **1) Assurances** : M. le Maire précise que les marchés d'assurances : *responsabilité civile générale, automobiles et auto-mission, protection juridique & défense pénale* arrivant à échéance le 31 Décembre 2022, ont été dénoncés par Groupama avec une date de résiliation au 31 Décembre 2021.

Compte tenu de l'impact financier, il propose la renégociation de ces assurances et la mise en place de nouveaux contrats d'assurance à effet du 1^{er} Janvier 2022, pour une durée d'une année. Il précise que cette renégociation aura lieu dans les formes du Code de la Commande Publique et en respect des articles L2123 et R2123-1 à R2123-7, « Procédure adaptée » sur la base d'une procédure d'un montant estimé supérieur à 25 000 € et inférieur 90 000 € en procédure adaptée pour 4 lots :

Lot n° 1 – *Responsabilités et défense recours* (code nomenclature 616-2)

Lot n° 2 – *Flotte automobile et accessoires* (code nomenclature 616-3)

Lot n° 3 – *Protection juridique et défense pénale* (code nomenclature 616-7)

Lot n° 4 – *Protection fonctionnelle* (code nomenclature 616-1).

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la renégociation des contrats, les nomenclatures et la procédure utilisée. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE de : RENÉGOCIER les contrats d'assurance résiliés par Groupama, RETENIR la procédure suggérée, RETENIR les supports de publicité et téléchargement suggérés,

- **2) Délégation de Service Public pour la gestion des ALSH & ALAE** : M. le Maire rappelle que la convention de délégation de service public concernant la gestion de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et l'Accueil périscolaire (ALAE), signée avec IFAC 47 le 30 décembre 2016, a expiré et que des avenants de prorogation ont été votés jusqu'au 31 décembre 2021 : il convient donc de lancer un appel à concurrence pour une nouvelle délégation de service public dont la durée sera de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité : DECIDE de continuer à confier la gestion de l'ALSH et de l'ALAE sous forme de délégation de service public ; DIT que cette convention de gestion aura une durée de trois ans ; AUTORISE M. le Maire à lancer la procédure simplifiée de délégation de service public.

- **3) Désignation de l'aménageur du lotissement de Fouragnan** : M. le Maire expose les étapes de la réalisation du lotissement au lieu-dit « Fouragnan » ; la charge de travail étant importante, il serait préférable de faire appel à un concessionnaire dont la mission sera d'acquérir les terrains, d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux à réaliser, d'assurer la commercialisation des terrains, la gestion administrative, technique, financière et comptable de l'opération, y compris dans la mobilisation des financements nécessaires. L'opération fera l'objet d'une participation aux travaux du concédant (la commune) mais sera réalisée aux frais et risques du concessionnaire.

Le Conseil Municipal DÉCIDE de confier l'opération de réalisation du lotissement de « Fouragnan » à un concessionnaire dont les missions ont été décrites ci-dessus ; AUTORISE M. le Maire à procéder à une consultation pour désigner le titulaire de cette concession d'aménagement dont la durée est fixée à 6 ans ; AUTORISE M. le Maire à signer tous documents et actes afférents à cette opération.

2 - MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS

Plusieurs modifications statutaires ont été votées en Conseil Communautaire de la *Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas* le 28 juin 2021, Elles concernent principalement :

- Les évolutions dans l'exercice des compétences « eau et assainissement » et « création et gestion des maisons de services au public »,
- Le changement de siège social au 30 Rue Thiers à Aiguillon,
- Les évolutions réglementaires.

Le Conseil Municipal est invité à consulter les actualisations et modifications proposées et à se prononcer sur l'adoption des nouveaux statuts de la *Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas*. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE l'adoption des nouveaux statuts et AUTORISE M. le Maire à signer tout acte afférent à cette demande.

3 - VENTE DE MATÉRIEL TECHNIQUE (TRACTEUR ET REMORQUE)

M. Michel SERENA, Adjoint au Maire, indique avoir trouvé un acquéreur pour le tracteur et la remorque dont les services techniques n'ont plus l'utilité ; il propose donc de réaliser cette vente aux prix de 2 500 € pour le tracteur et 3 000 € pour la remorque.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité : ÉMET un avis favorable à cette proposition, ACCEPTE les prix de vente proposés, AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux démarches administratives réglementaires pour une telle vente et à signer tous documents afférents.

4 - DEMANDE DE SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRE ET EXCEPTIONNELLE

M. le Maire présente le projet établi par l'UFOLEP qui a organisé une manifestation multisports au lac du Moulineau, le 12 juillet dernier, en collaboration avec des associations locales, dans le but de valoriser l'ensemble du patrimoine sportif, naturel et touristique sur le territoire de la *Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas*. Pour ce faire, l'UFOLEP sollicite une participation financière de la Commune. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE d'allouer une subvention de 500 € à l'UFOLEP pour l'organisation du « PLAYA TOUR 2021 ».

M. le Maire rappelle que lors du vote des subventions de fonctionnement aux associations locales, il avait été décidé, en raison de la crise sanitaire liée au coronavirus, de donner aux associations qui rencontreraient des difficultés financières la possibilité de bénéficier d'une aide complémentaire. Il présente la demande déposée par le **Confluent Foot 47** qui sollicite une aide complémentaire pour maintenir ses activités jusqu'à la fin de l'année.

Le Conseil Municipal, DÉCIDE de confirmer son soutien au sport et la jeunesse en accompagnant financièrement les associations locales et notamment le Confluent Foot 47, par l'octroi d'une subvention complémentaire de 2 000 € pour l'année 2021.

5 - Information : PROJET GRAVIÈRE DE LASBOUÈRES (et non de Monican comme indiqué sur la convocation)

Les éléments nécessaires à la présentation de ce dossier n'ayant pu être fournis assez tôt, ce dossier est reporté à une prochaine séance.

6 - PROJET D'OMBRIERES SOLAIRES À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

La commune de Damazan a reçu la proposition spontanée de l'intérêt de la société **Ombrières Solaires 47** pour l'installation et l'exploitation de centrales solaires photovoltaïques installées sur le site suivant : Groupe scolaire Louis Bacqué, lieu-dit Moulineau, 47160 Damazan

Pour la commune, l'intérêt de ce projet est multiple. En premier lieu, il permet d'agir pour la préservation de l'environnement grâce à la production d'énergie renouvelable. Deuxièmement, l'infrastructure des ombrières permet de couvrir une partie de la cour de l'école, actuel terrain de sport pour les élèves, permettant ainsi aux enfants de s'aérer lors d'intempéries ou de forte chaleur ce qui répond à des besoins exprimés par les professeurs et les parents.

Afin de satisfaire aux dispositions des articles L.2122.1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) et assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation du domaine public pour l'exercice d'activités économiques, la commune doit procéder à une publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public en application des articles ci-dessus cités du CGPPP.

L'article L.2122-1-4 du CGPPP précise que «lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L.2122-1 du CGPPP intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».

Le Conseil Municipal DÉCIDE d'accepter le principe d'installation et d'exploitation de centrales solaires photovoltaïques sur le site du Pôle Scolaire Louis Bacqué à Damazan et AUTORISE M. le Maire à lancer une procédure de sélection préalable à la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public en vue de l'installation d'ombrières solaires sur ce site.

Si aucune proposition concurrente n'est remise dans les délais impartis, le Conseil Municipal AUTORISE M. le Maire à attribuer à la société Ombrières Solaires 47, une promesse de convention d'occupation temporaire pour permettre à l'opérateur photovoltaïque de disposer d'une durée d'occupation de 30 ans.

Si d'autres candidats se manifestent avec un projet concurrent, le Conseil Municipal AUTORISE M. le Maire à organiser une procédure d'attribution de la promesse de convention d'occupation temporaire au moyen d'un règlement de sélection et à attribuer le titre d'occupation à l'opérateur sélectionné. Plus généralement, il AUTORISE M. le Maire à engager toutes les mesures et actions nécessaires à la mise en œuvre de la présente sélection et attribution de la convention d'occupation temporaire.

7 - TARIFS COMMUNAUX - FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES, DE LA MICRO-CRÈCHE ET DE L'ALSH ET TARIFS SPÉCIAUX CANTINE

- **Frais de fonctionnement des écoles** – M. le Maire rappelle les termes de la délibération du 8 juillet 2019 qui fixait les tarifs de participation des Communes aux frais de fonctionnement des écoles pour l'année scolaire 2019/2020, tarifs maintenus en raison de la crise sanitaire pour l'année scolaire 2020/2021.

L'examen, par les commissions communales des finances et des affaires scolaires, des dépenses de fonctionnement du groupe scolaire fait ressortir un coût moyen de 1 200 € par enfant et par an, 44 % des enfants venant de communes extérieures. Il propose donc de réviser ce tarif. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE de fixer pour 2021/2022 la participation des Communes de résidence des enfants scolarisés à DAMAZAN à 850 € par enfant et par an ; AUTORISE le M. le Maire à effectuer le recouvrement des sommes dues en 2 fois : 1^{ère} échéance : fin septembre/début octobre et 2^{de} échéance : janvier.

- **Frais de fonctionnement de la Micro-crèche.** M. le Maire rappelle que de septembre 2020 à juillet 2021, la participation des Communes conventionnées aux frais de fonctionnement de la micro-crèche était de 1,50 € par enfant et par heure de présence. Ce tarif est révisé chaque année après la période de fermeture estivale. Il propose donc d'étudier cette revalorisation en tenant compte des résultats financiers de l'exercice écoulé. Le Conseil Municipal DÉCIDE de fixer à 1,70 € la participation horaire facturée mensuellement au vu des états nominatifs de présence, aux communes de résidence des familles qui auront signé la convention de partenariat.

- **Frais de fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.** M. le Maire rappelle que les Communes de résidence des enfants fréquentant l'Accueil de Loisirs de DAMAZAN ont accepté de signer une convention de partenariat, afin de participer aux frais de fonctionnement. Par délibération du 26 août 2020, la participation a été fixée à 10,00 € par enfant et par journée de présence, pour l'année scolaire 2020/2021. Or, le bilan 2020 fait ressortir un prix de revient de 13,00 €. Il propose donc de réviser ces tarifs. Le Conseil Municipal DÉCIDE de procéder à une augmentation de la participation des communes conventionnées, FIXE le tarif mis en application dès la rentrée de septembre 2021 pour l'année scolaire 2021/2022 à 11,00 € par enfant et par journée de présence, PRÉCISE que les conventions établies sont révisables chaque année.

- **Tarifs spéciaux au restaurant scolaire**

M. le Maire rappelle que, par délibération du 27 avril 2021, a été décidée la mise en place d'un *tarif spécial pour les enfants bénéficiaires d'un PAI sur avis médical*, nécessitant la fourniture totale des repas par la famille. Dans ce cas seulement le tarif sera réduit de moitié. Le Conseil Municipal confirme que ce tarif est applicable depuis cette date et jusqu'à ce qu'une nouvelle décision intervienne.

8 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR (RECTIFICATIF)

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération du 23 mars 2021, il a été décidé l'admission en non-valeur d'une série de sommes irrécouvrables pour un montant total de 5 160,83 €. Or, à la suite de diverses procédures, certaines de ces créances ont été retirées de l'état des restes à recouvrer émis par le Service de Gestion Comptable d'Agen : le montant total des non-valeurs présente donc un nouvel état qui s'élève à la somme de 2 646,24 €.

L'Assemblée DIT que la présente délibération annule et remplace la précédente, DÉCIDE d'admettre en non-valeur, sur le budget de la Commune, la somme de 2 646,24 €, DIT que les crédits sont inscrits au budget 2021 de la Commune, AUTORISE M. le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

9 - CDG 47 – MISSION RGPD : NOUVELLE CONVENTION

M. le Maire fait savoir que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot-et-Garonne met en œuvre un « service de Délégué à la Protection des Données mutualisé » destiné à accompagner les collectivités et des établissements publics territoriaux pour la mise en conformité des activités de traitements de données à caractère personnel au RGPD.

Le détail des prestations est le suivant :

- La collectivité a le choix entre le forfait « autonomie » et le forfait « accompagnement » ;
- En complément et à la demande, la collectivité pourra choisir des prestations supplémentaires

Tarifcation annuelle des forfaits :

	Forfait « Autonomie »	Forfait « Accompagnement »
Communes de 1 000 à 1 999 habitants, Établissements publics et Budgets annexes de 10 à 19 agents	720 €	800 €

Concernant les prestations à la carte, la collectivité se verra proposer un devis établi sur la base de 400 € par jour et au prorata du temps de travail réellement réalisé.

M. le Maire propose au Conseil d'adhérer au service proposé et précise qu'une Convention devra être conclue entre la commune et le CDG 47 si l'un des forfaits proposés est retenu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Article 1 : D'adhérer au service facultatif créé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale sous le nom de mission « Service de Délégué à la Protection des Données mutualisé ». De recourir au service du CDG 47 pour la mise à disposition d'un délégué à la protection des données (DPD) mutualisé au profit de la collectivité, en adhérant au forfait « accompagnement ».

Article 2 : Précise que les crédits nécessaires au paiement de la cotisation seront ouverts au budget.

Article 3 : Autorise M. le Maire à signer la convention d'adhésion à la mission « RGPD » et tous actes s'y rapportant.

10 - RAPPORT ANNUEL S.I.T.S. AIGUILLON ET PORT-STE-MARIE

M. Maire indique qu'un rapport sur le fonctionnement du S.I.T.S. (Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires) d'Aiguillon et de Port-Sainte-Marie doit être élaboré annuellement et présenté à l'assemblée délibérante. Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, APPROUVE le rapport annuel 2020 élaboré par le Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires d'Aiguillon et de Port-Sainte-Marie et présenté par Madame Isabelle DE LONGHI, Déléguée communale auprès du dit syndicat.

11 - COMMISSIONS COMMUNALES

M. le Maire rappelle que des commissions communales ont d'ores et déjà été validées lors de la séance du 5 juin 2020 et donne lecture de celles qui restent à finaliser.

Le Conseil Municipal adopte la constitution des commissions communales.

QUESTIONS DIVERSES

↪ Afin de ne pas retarder la future mise en place des illuminations de Noël, les membres de la commission chargée de ce dossier devront fournir au secrétariat la liste des propriétaires concernés par l'implantation sur leur immeuble de nouvelles décorations ; des demandes d'autorisations d'implantation leur seront adressées.

↪ Une soirée « Cinéma de plein-air » devrait être organisée le 4 septembre prochain, sur le terrain à côté du parking du lac : les spectateurs pourraient suivre le film « Un jour sur terre » depuis leur véhicule.

↪ La soirée « Poésie » programmée le 27 août prochain est reportée en raison des contraintes sanitaires actuelles.

↪ **Christine AGOSTI** rappelle que la Commission « Enfance et Loisirs » se réunira le 3 septembre prochain pour travailler sur le « PEDT ».

↪ **Michel MASSET** indique que la fréquentation du camping est pour l'instant très satisfaisante.

↪ Il informe également l'Assemblée d'« ateliers » ouverts aux élus, proposés par le Conseil Départemental le 29 août au Passage d'Agen, portant sur différents sujets (le bien-vieillir en territoire rural, la démographie médicale, l'économie sociale et solidaire).





RÉPUBLIQUE
FRANÇAÏSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**PERMANENCES MISES EN PLACE PAR
LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DE LOT-ET-GARONNE
DANS LES LOCAUX DE LA MAIRIE DE DAMAZAN**

**UN ACCUEIL SUR RENDEZ-VOUS
DANS LE RESPECT DES GESTES BARRIÈRES
SERA ASSURÉ PAR UN AGENT DES FINANCES PUBLIQUES**

**de 9H à 12H et de 13H à 17H
Mairie – 1 Place Armand Fallières
47160 DAMAZAN**

le JEUDI 9 SEPTEMBRE

**le JEUDI 30 SEPTEMBRE
(EXCLUSIVEMENT POUR VOS QUESTIONS
SUR LE CALCUL DE LA TAXE FONCIÈRE)**

le JEUDI 14 OCTOBRE

Pour plus d'informations et prendre RDV,
contactez la Mairie de Damazan

au **05 53 79 40 15**

LA BIBLIOTHÈQUE : C'EST LA RENTRÉE

Elle sera ouverte le **MERCREDI** de 9h30 à midi et le **JEUDI** de 9h30 à midi et de 17h à 19h

Gratuite pour les moins de 16 ans.

Les rencontres du **club lecture** - auxquelles chacun peut participer, sans adhésion - ont lieu le premier de chaque mois de 15 h à 17 h.

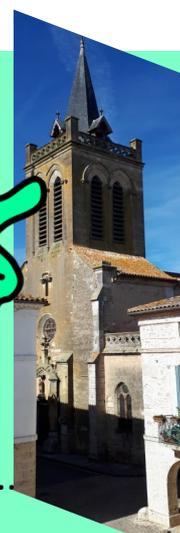


En raison de la crise sanitaire, des règles strictes doivent être appliquées : Toute personne accédant à la bibliothèque doit être munie d'un passe-sanitaire (format numérique ou papier). Le port du masque y est obligatoire.

PETIT RAPPEL POUR LE COUP DE POUCE AU CLOCHER

Une souscription a été lancée pour aider à la rénovation du clocher de notre église. Celles et ceux qui souhaitent apporter leur concours sont invités à remplir le bon disponible à la mairie (ou le recopier). *Ce don ne peut pas donner lieu à déduction fiscale.*

BULLETIN DE SOUSCRIPTION POUR LA RÉNOVATION DE L'ÉGLISE



Prénom

Nom

Adresse.....

.....

Tél. :

mail (éventuellement) :

Montant de la souscription : €

Coupon-réponse à insérer avec votre chèque à l'ordre du **Trésor Public** dans une enveloppe cachetée portant la mention "Souscription publique pour la rénovation de l'église".

Ouverte à tous, la souscription durera jusqu'à la fin des travaux.

À la fin des travaux, une plaque gravée au nom des souscripteurs sera apposée sur un mur de l'église.

VIE SCOLAIRE ET ENFANCE

LE PROTOCOLE SANITAIRE APPLIQUÉ EN FONCTION DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTUALITÉ EST STRICTEMENT RESPECTÉ DANS L'ENSEMBLE DES ÉTABLISSEMENT DU GROUPE SCOLAIRE.

L'ÉCOLE MATERNELLE

A partir de cette rentrée, l'inscription est obligatoire dès l'âge de 3 ans.

L'inscription à l'école maternelle composée de **3 classes** concerne tous les enfants nés en 2018 et résidant à Damazan, à St-Léon, à St-Pierre de Buzet ou à Caubeyres.

Pour y être admis il faut disposer d'un certificat d'inscription délivré par la Mairie sur présentation du livret de famille, d'un acte de propriété ou d'un bail nominal attestant de la domiciliation de la famille, d'un document attestant des vaccinations obligatoires (carnet de santé ou certificat de vaccinations) ou d'un certificat de contre-indications.

Ces documents sont exigibles pour l'inscription dans l'ensemble des établissements du groupe scolaire.

En cas de changement d'école, un certificat de radiation émanant de l'école d'origine devra également être fourni. L'admission des enfants de moins de 3 ans est prononcée par la directrice dans la limite des places disponibles.

🕒 **Horaires** : le matin de 8 h 45 à 11 h 30 et l'après-midi de 13 h à 16 h 15.

L'accueil des élèves est assuré 10 min avant l'entrée en classe, le matin et l'après-midi.

La directrice et les enseignants reçoivent les parents sur rendez-vous, en dehors des heures de classe.



L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Conditions d'inscription identiques à celles demandées à l'école maternelle



🕒 **Horaires** : de 8 h 45 à 12 h le matin, de 13 h 30 à 16 h 15 l'après-midi,

3 services de repas sont organisés au restaurant scolaire pour respecter l'application des règles sanitaires.

Chaque fois que le temps le permet, les élèves ont librement accès au parc arboré et clôturé qui prolonge la cours nouvellement refaite.

La directrice et les enseignants reçoivent les parents sur rendez-vous, en dehors des heures de classe.

LA MICRO-CRÈCHE

CONTACTS :

Tél : 05.53.88.60.57

e-mail : creche.damazan@orange.fr



La micro-crèche municipale est implantée au sein du groupe scolaire Louis Bacqué, auprès des écoles maternelle et élémentaire et de l'accueil de loisirs. Elle peut accueillir 10 enfants à partir de 2 mois ½ du lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h 30.

La micro-crèche est fermée trois semaines pendant les vacances d'été, une semaine de Noël au Nouvel An et une semaine pendant les vacances de printemps.

Le personnel diplômé, spécialiste de la petite enfance, est composé d'une référente technique, d'une auxiliaire de puériculture et de quatre agents d'accueil « enfance ».

Avec la prestation de service unique (P.S.U.) versée par la CAF et la MSA, les participations familiales sont calculées selon un barème national proportionnel aux ressources du foyer et au nombre d'enfants à charge.

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET L'ACCUEIL DE LOISIRS

HORAIRES D'OUVERTURE :

- ACCUEIL PÉRISCOLAIRE (A.L.A.E.) :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi

de 7 h 15 à 8 h 45 et de 16 h 15 à 19 h.

- ACCUEIL DE LOISIRS DE DAMAZAN (A.L.S.H.) :

- Le mercredi : de 7 h 15 à 19 h.
- Vacances scolaires : de 7 h 15 à 19h



CONTACTS :

Tél : 05.53.88.01.03

e-mail : clsh.damazan@orange.fr

De nombreuses activités sont mises en place durant ces temps d'accueil, encadrées par une équipe d'animation très professionnelle et très appréciée.

Si vous souhaitez que votre enfant puisse en bénéficier, un dossier d'inscription est à retirer à l'accueil de loisirs.

Les tarifs de l'accueil périscolaire sont modulés en fonction du régime social.



DAMAZAN



*nouveau circuit du
Jeu de piste dans la bastide
samedi et dimanche*

de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Rendez-vous à l'entrée de la Maison de Santé
(côté jardin)



Adoptez
un composteur
pour votre jardin !

Le SMICTOM LGB vous aide à valoriser vos déchets de cuisine et de jardin en proposant aux habitants du territoire syndical d'acquérir un composteur individuel au tarif aidé de **15 €**.



Par ce procédé, vos déchets de cuisine et de jardin (épluchures de fruits et de légumes, fleurs fanées, feuilles mortes, tontes de pelouse,) seront transformés en un engrais naturel : le compost qui sera très utile à votre jardin car il permettra d'améliorer la structure du sol tout en fournissant aux plantes les substances nécessaires à leur croissance.

Le matériel proposé comprend un composteur en plastique recyclé de 400 l et un bioseau.

La distribution des équipements s'effectuera sur rendez-vous après inscription auprès du SMICTOM LGB à l'une des dates suivantes :

- Samedi 18 septembre
- Samedi 16 octobre
- Samedi 13 novembre
- Samedi 11 décembre

Au siège du syndicat : 17, avenue du 11 novembre - 47190 AIGUILLON

Un agent sera présent pour vous apporter conseils et astuces pour réussir votre compost.

Pour vous inscrire et réserver votre composteur, contactez

M. Cyril FILLOT

06-77-60-50-66

le lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h

Le SMICTOM LGB met également à la disposition de ceux qui le désirent une vidéo pour les guider pas à pas dans la construction d'un composteur en bois à partir de matériaux de récupération.

<http://www.smictomlgb.fr/fr/actualites/article/tuto-fabriquer-soi-mem.html>

POUR PLUS D'INFORMATION SUR LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL :

<http://www.smictomlgb.fr/fr/prevention/le-compostage-individuel.html>

ÉCOLE DE MUSIQUE DU CONFLUENT



Inscriptions en ligne: www.emc-ccccp.jimdo.free.com

RENTREE 2021 - 2022
Reprise des cours lundi 13 septembre



Permanences – Informations - Rencontres avec les professeurs – Inscriptions

AIGUILLON..... Mercredi 8 septembre de 14 h à 16 h 30 (Ecole de Musique)
DAMAZAN..... Mercredi 8 septembre de 17 h à 19 h (Ecole Musique Hôtel Associations)
PORT Ste MARIE ...Jeudi 9 septembre de 17 h à 19 h (Ecole de Musique à côté Gymnase)
MONTPEZAT.....Vendredi 10 septembre de 17 h à 19 h (Ecole de Musique)

Instruments enseignés :

Accordéon – Batterie / Percussions – Clarinette – Flûte (à bec ou traversière)
Guitare (classique – folk – électrique) – Basse – Hautbois – Piano – Saxophone
Trompette – Violon / Alto
Formation musicale – ensembles – orchestre – classe de chant.
Eveil musical à partir de 3 ans.



Des essais et des rencontres avec les professeurs vous sont proposés.

Rens: Directeur 06 86 59 96 60
phcazes@laposte.net

Présidente 06 16 47 32 46
pierrettedumont@orange.fr

Accueil et enseignement dans le respect des mesures sanitaires
et gestes barrières en vigueur selon le protocole mis en place.



Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas

Relais Assistentes Maternelles

pour les communes de :

Aiguillon, Ambrus, Bazens, Bourran, Clermont-Dessous, Cours, Damazan, Fréguimont, Galapian, Granges-sur-Lot, Lacépède, Lagarrigue, Laugnac, Lusignan-Petit, Madaillan, Monheurt, Montpezat d'Agenais, Nicole, Port-Ste-Marie, Prayssas, Puch d'Agenais, Razimet, St Laurent, St Léger, St Léon, St Pierre de Buzet, St Salvy, St Sardos, Sembas.



Programme Ateliers d'éveil Août / Septembre 2021



LOT-ET-GARONNE
Le Département



- **Ateliers d'éveil** sur inscription obligatoire confirmée par le service. Pour les enfants de 0 à 4 ans : de 10h à 11h30. Ils sont ouverts prioritairement aux assistantes maternelles de la Communauté de communes, sur présentation d'une autorisation parentale obligatoire et aux parents accompagnés d'enfants de moins de 4 ans. - **Ateliers «Kfé-relais»** sont ouverts uniquement aux assistantes maternelles.

Rappel des consignes sanitaires : Masque obligatoire pour les adultes. Lavage des mains à l'arrivée et durant l'atelier. Consignes sanitaires espaces change, sanitaires et cuisine (affichage sur place). Se moucher, éternuer et tousser dans un mouchoir en papier jetable. Il est recommandé de laver régulièrement les doudous. Les vêtements/chaussures (sauf pour les jours de jeux dans le jardin) / sacs resteront dans le sas d'entrée. *Merci pour votre coopération. Pour le gestionnaire; Hélène & Gaëlle.*

- **Accueil Administratif** sur RDV uniquement Informations Parents / assistante maternelle / garde d'enfant au domicile : modes d'accueil, contrat de travail, démarches administratives emploi d'une assistante maternelle ou garde à domicile, agrément, rémunération, formation. Accompagnement pédagogique jeunes enfants de 0 à 3 ans.

Mercredi	18 août	Aiguillon	Water Games! (prévoir chapeaux, serviettes et changes).
Jedi	19 août	Prayssas	Water Games! (prévoir chapeaux, serviettes et changes).
Vendredi	20 août	Aiguillon	Water Games! (prévoir chapeaux, serviettes et changes).
Mercredi	25 août	Aiguillon	Jeux de traces table à savon.
Jedi	26 août	Prayssas	Jeux de traces table à savon.
Vendredi	27 août	Aiguillon	*Sortie au stade de foot parcours sensoriel pieds nus.
Mercredi	01 septembre	Aiguillon	Jeux de Motricité et parcours pieds nus dans le jardin.
Jedi	02 septembre	Prayssas	Jeux de Motricité et parcours pieds-nus dans le jardin.
Vendredi	03 septembre	Aiguillon	Vendredi tout est permis! Confettis, bulles, ballons, musique!
Mardi	07 septembre	Damazan	Jeux de déguisements et musique dans le jardin du centre de loisirs.
Mercredi	08 septembre	Aiguillon	*Sortie aux vergers des Pruneraies à Aiguillon chez Mr Sfilgoi: Pommes et prunes. Promenade, dégustation pommes et compote. Gratuit.
Jedi	09 septembre	Aiguillon	*Sortie Ferme des Aigrettes à Aiguillon chez Mr Delamare : découverte légumes de saison plein champs. Gratuit.
Vendredi	10 septembre	Prayssas	Ballade poussette : visite au centre équestre, aire de jeux.
Mercredi	15 septembre	Aiguillon	Contes et comptines avec Catherine Bolh, conteuse.
Jedi	16 septembre	Prayssas	Peinture collective dans le jardin.
Jedi	16 septembre	Bourran 15h	* Sortie (exceptionnellement l'après-midi car pas d'accueil le matin) à la Ferme des Maguettes : visite, découverte des Chèvres et du fromage. Gratuit.
Vendredi	17 septembre	Puch	*Sortie au bois de Picon à Puch d'Agenais.
Mardi	21 septembre	Damazan	*Sortie à l'éco-park de Damazan sentier forestier, moutons, ruches. Gratuit.
Mercredi	22 septembre	Aiguillon	*Promenade dans la forêt près de la crèche + récolte de feuilles.
Jedi	23 septembre	Prayssas	Contes et comptines avec Catherine Bolh, conteuse.
Vendredi	24 septembre	Aiguillon	Jeux de transvasement de semoule.
Samedi	25 septembre	Aiguillon	Formation Recyclage Diplôme 1ers secours SST au RAM.
Mercredi	29 septembre	Aiguillon	Parcours Toile d'araignée dans le RAM et dans le jardin.
Jedi	30 septembre	Montpezat	*Sortie au Moulin de Montpezat : aire de jeux, promenade, point de vue.
Vendredi	01 octobre	Aiguillon	Contes et comptines avec Catherine Bolh, conteuse.

*Inscription et Autorisation parentale obligatoires.

Ce programme est susceptible d'être modifié

RAM Aiguillon 47190 - Rue de l'Abbé Pierre - RAM Prayssas 47360 - 10 bis Rue Jean Jaures sur RDV à Damazan et Port Ste Marie.
Le RAM vous accueille uniquement sur rendez-vous, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h sauf le mercredi de 9h à 12h30.
Tel : 06 48 00 24 71 / 06 83 99 77 35 Mail : ram-confluent@orange.fr site internet www.communauteconfluent.com

IPNS NPJVP

ATELIERS SENIORS

Le **Pôle Ressources** est un organisme dédié aux **seniors d'Aiguillon, Damazan, Port-Ste-Marie, Feugarolles et des communes voisines** dont l'objectif est de créer ou recréer des liens en proposant **des ateliers gratuits du lundi au vendredi** de 14 h à 17 h (gymnastique douce, cuisine, loisirs créatif, remue-méninge, jeux de société, cinéma, sorties extérieures) avec fourniture du matériel nécessaire .

Ces ateliers ne nécessitent pas d'abonnement et sont entièrement libres de toutes contraintes pour les usagers.



L'EHPAD de Feugarolles héberge le **Pôle Ressources** dans un espace indépendant et convivial, accessible aux personnes à mobilité réduite. Une collation est offerte après chaque activité.

Le transport peut être assuré gratuitement depuis Damazan pour les personnes qui ne conduisent pas.

Planning du Pôle : Septembre 2021

Semaine du 13 au 17 :

LUNDI	13	Permanence	Gym douce
MARDI	14	Pique-nique : Au lac De Donzac	Visite des métiers d'autrefois, Donzac 4 Euros- 14h
MERCREDI	15	Auberge espagnole	Remue méninge
JEUDI	16	Permanence	Jeux de Société
VENDREDI	17	Permanence	Cinéma

Semaine du : 20 au 24 :

LUNDI	20	Permanence	Gym douce
MARDI	21	Auberge Espagnole	Remue-méninge
MERCREDI	22	Sortie mer	Arcachon
JEUDI	23	Permanence	Hang
VENDREDI	24	Permanence	Jeux de société

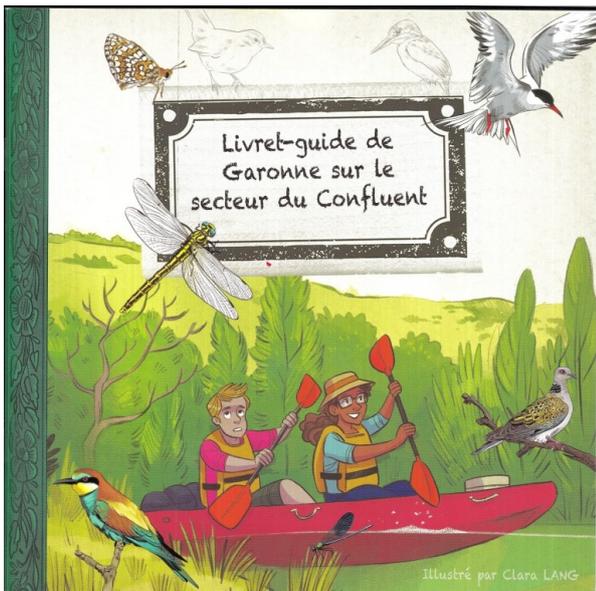
Semaine du : 27 au 30 :

LUNDI	27	Permanence	Gym douce
MARDI	28	Auberge Espagnole	Remue-méninge
MERCREDI	29	Marché Lavardac	Pique-nique au bord de la Baise
JEUDI	30	Permanence	Jeux de société
Vendredi	1	Atelier culinaire	Atelier culinaire

Trafic complet : Pique-Nique, Sortie à la mer
(Cela dépendra de Mme Pluie et Mme Covid).

Pour s'inscrire ou **pour tous renseignements**,
contacter **Myriam** au **06.73.73.10.97** - myriam.poleressources@gmail.com

RENDEZ-VOUS À GARONNE !



Les amateurs de nature, de flore, de faune... peuvent se procurer gratuitement ce passionnant « **LIVRET-GUIDE DE GARONNE SUR LE SECTEUR DU CONFLUENT** », à la mairie de Damazan, à l'office de tourisme d'Aiguillon.

[...]

Notre Communauté de Communes, de par sa politique de développement touristique, améliore l'accès au fleuve, restaure le patrimoine bâti des bords de Garonne, collecte et valorise la mémoire des anciens. Nous confions à la Garonne un rôle pédagogique et construisons dans cette optique des sentiers découverte de la biodiversité, des promenades éducatives pour raconter l'histoire du fleuve et des espaces d'exposition, de sensibilisation et de transmission. C'est le cas de l'Observatoire de la Faune et de la Flore de Damazan, que je souhaite voir devenir un exemple réussi de requalification et de renaturation d'une gravière, projet à conduire sur les cinq à dix prochaines années.

Partons à présent, à travers ce livret, à la découverte d'une Garonne subjuguée par le Pech de Berre sur le secteur du Confluent.

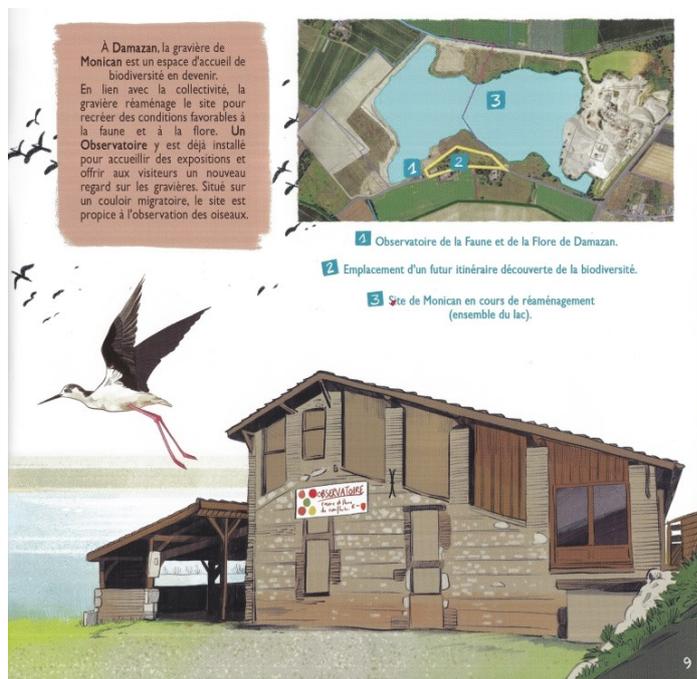
Le Président de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas, Michel MASSET.

Le développement de l'observatoire se poursuit avec l'acquisition par la commune de Damazan d'un hangar agricole de 100 m² sur une parcelle boisée d'une superficie de 1,8ha.

UNE EXPOSITION AU CHAMBÉ

« MÉMOIRE DE GARONNE », une exposition installée en permanence à l'Observatoire de la Faune et de la Flore, vous contera la navigation, la pêche, le dragage, les crues et les sociétés de Sauveteurs de Lapouleille et Monheurt.

« A travers la découverte des paysages de Garonne et de ses histoires orales, l'exposition MÉMOIRE DE GARONNE inaugure l'Observatoire de la Faune et de la Flore de Damazan comme un espace pédagogique permettant au visiteur de s'imprégner de la culture, de la nature et des échos de la Confluence du Lot et de la Garonne. »



Randonnées du jeudi :



DATE	DÉPART Damazan	LIEU	ANIMATEURS à contacter pour renseignements
2 sept.	DÉPART du parking St-Pierre 15 h 30	SAINT-PIERRE-DE-BUZET CHANGEMENT DE PARCOURS (Randonnée des Vendanges ; grillades en soirée : participation 5 €) <i>Inscription obligatoire</i>	Josiane GRATIOLET 06 79 90 16 13 Jean-Jacques FARBOS 06 77 76 21 26
9 sept.	9 h 30	QUITTIMONT	Michel BILLAUD 06 76 03 74 99
7 oct.	13 h 30	CASTELJALOUX	Jean-Jacques FARBOS 06 77 76 21 26
14 oct.	9 h 30	SAINT-SARDOS	Michel BILLAUD 06 76 03 74 99
21 oct.	9 h 30	NOUAILLAC Au sud de Villeneuve - s/Lot	Josiane GRATIOLET 06 79 90 16 13

Randonnées du week-end :

5 sept.	9 h 30	MEZIN - POUDENAS	Fabienne LABAT 07 87 94 71 07 Maryse GOURGUES 06 73 82 24 72
19 sept.	10 h	CAILLADELLES	Fabienne LABAT 07 87 94 71 07 Maryse GOURGUES 06 73 82 24 72
Du 24 au 26 septembre		Voir fiche info.	Pays Basque : CAMIETA / URRUGNE
3 oct.	13 h 30	MONTPEZAT-D'AGENAI	Michel BILLAUD 06 76 03 74 99
17 oct.	9 h 30	TONNEINS	Michèle MILCENT 06 40 12 33 68
31 oct.	13 h 30	LUSIGNAN-PETIT	Fabienne LABAT 07 87 94 71 07 Maryse GOURGUES 06 73 82 24 72

DÉTENTE ET LOISIRS

C'est la reprise !!!

On attendait avec impatience la rentrée, car nous espérons la reprise de nos petits lotos et la relance des travaux de notre atelier.

Du côté de l'atelier, on ne peut reprendre les travaux dans la salle que **le 17 septembre**, et on espère qu'il y aura du monde... avec le fameux **passé sanitaire**, en plus des aiguilles et du fil ; c'est la loi, et c'est nécessaire pour nous protéger !

Et les petits lotos, c'est pour la fin du mois, pour que tout le monde ait eu le temps de se procurer... devinez quoi : le **passé sanitaire** ! La clef qui vous ouvrira la porte de notre salle Marthe Pons, à la cour de l'ancienne école, sur les Promenades

Pierrette Laujol

06 82 34 28 02





REPRISE DES COURS MERCREDI 15 SEPTEMBRE À 19 H 30

Contacts :

Sabine : 06 81 60 11 06 - Bernadette : 06 81 33 49 33

Maryse : 06 11 44 18 04 - Danielle : 06 38 53 44 76

UN PASSE SANITAIRE EST OBLIGATOIRE DÈS LE 1^{ER} COURS.

La Fédération Française d'Éducation physique et Gymnastique Volontaire nous a attribué le Label « **Qualité Club Sport Santé** », cette distinction est un gage de qualité, de professionnalisme et de fonctionnement associatif avec des actions centrées sur le bien-être et le Sport Santé. Cette labellisation garantit un encadrement Sport Santé professionnel adapté à vos attentes et capacités.

- Envie de vous faire du bien et de partager de bons moments ?

- Rejoignez une association pour tout âge et tous niveaux

Avec notre matériel (bâtons, barres, ballons et bracelets lestés, fitball, elasticbands, steps ...) Bernadette Dal Bello animatrice diplômée de la FFEPGV, de l'UFOLEP Et de la FAEMC propose sur un fond musical, des séances diversifiées afin de permettre à chacune et chacun d'acquérir une meilleure condition physique : échauffement, travail musculaire, entraînement progressif... retour au calme, sont au programme à chaque séance.

Les cours ont lieu à la salle polyvalente de Damazan

Lundi et mercredi* 19h30 – 20h30 (* jusqu'à fin mars)

Mardi 14h30 – 15h30

Jeudi 9h15 – 10h15

ASSOCIATION TOUM GARONNE – TAI CHI CHUAN REPRISE DES COURS VENDREDI 10 SEPTEMBRE



Horaires des cours le vendredi à la salle Polyvalente :

- ♦ Cours débutants 10 h 30 / 12 h
- ♦ Cours avancés 14 h / 16 h

Pour s'initier à cet art martial chinois interne il faut mémoriser et exécuter très lentement 108 mouvements successifs. Chacun correspond à un geste de défense. En travaillant lentement on prend conscience de chaque geste et on apprend ainsi à mieux respirer et à se détendre.

Les cours sont donnés par des professeurs diplômés de la Fédération des arts énergétiques et martiaux chinois (FAEMC)

En début de saison l'association propose des séances gratuites aux nouveaux pratiquants

Pour en savoir davantage venez nous rencontrer le vendredi.

Contacts :

Bernadette DAL BELLO : 06 81 33 49 33

Marie-Claude BOURDIEU : 06 84 57 19 24

Sabine ORTOLAN : 06 81 60 11 06

UN PASSE SANITAIRE SERA DEMANDÉ DÈS LE 1^{ER} COURS.

DAMAZ'ARTS



La troisième exposition des artistes amateurs locaux de l'Association **DAMAZ'ARTS**, annulée en 2020 en raison de la pandémie, aura enfin lieu en novembre.

Nous vous communiquerons les dates en fonction de la situation sanitaire.



De même, les circonstances ne nous permettent pas encore de fixer une date de début des ateliers de l'Association. Cependant, les membres restent toujours actifs et productifs et nous aurons, bientôt, le plaisir de partager avec vous la diversité de nos créations.

Le président, R.- A. JOACHIM



IMAGES D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

Bonjour aux lectrices et lecteurs de **MOMENTS DE VIE**,

Cette maudite pandémie a faussé tous nos projets et cela depuis presque deux ans.

Restons malgré cela positif.

Nous continuons la préparation de nos expositions prévues "**Sur les traces du célèbre photographe Robert DOISNEAU**" (photos noir et blanc).

Le musée de l'image et du son, en respectant les règles, a eu l'honneur d'être visité par des groupes ayant bravé la covid 19 ; notre musée a eu droit aux félicitations des visiteurs. Nous les remercions pour ces mots d'amabilité laissés sur le livre d'or.

Pour ceux qui seraient intéressés, I.H.A. ce ne sont pas que la photo et la vidéo ; nous pouvons y pratiquer également de la reliure, du recyclage de vieux journaux pour en faire du papier utilisable, le travail du bois pour réaliser des cadres pour photos et nous allons nous lancer dans le vitrail.

Merci de tenir compte de notre existence.

Le bureau I.H.A.

Contact : Jacky PENILLA

« Le Petit Labarrère »
1078, Côte de Constantine
47160 DAMAZAN

ou 185, Route de Labarrère
47160 St-LÉON

Tél: 05 24 30 22 23 HR
ou 06 75 59 16 25



DAMAZAN CRICKET CLUB

Bien que largement impacté par le Covid, comme tous les sports, le cricket a tout de même réussi à organiser quelques compétitions cet été ; toujours dans le respect des règles sanitaires, (verres personnalisés et suppression du « verre de l'amitié » en fi de rencontre).

Ainsi, le club damazanais a fini à la troisième place du championnat, derrière Eymet et Toulouse.

En coupe, Damazan a écarté Montpellier au Moulineau par un écart de 65 courses (202-137), pour accéder à la finale qui sera disputée à Damazan le dimanche 19 octobre.



AVIS - ANNONCES - INFOS

AU MARCHÉ HEBDOMADAIRE



Ce sont des poulets fermiers, des cailles, des ailerons et des pilons de poulets, ainsi que du jarret de porc - tous pouvant être accompagnés de petites pommes de terre - que, depuis le 2 septembre, M. Pascal RODRIGUES vient, de Montpouillan, proposer le jeudi matin sous la halle. Ces volailles, issues à 90 % d'élevages lot-et-garonnais, sont rôties sous les yeux de leurs consommateurs mais M. Rodrigues peut aussi fournir sur commande des poulets (classe A), des pintades, des canettes ou des lapins.

ON RECRUTE...

... toutes les personnes, de tous âges et bonne volonté, désireuses de s'impliquer dans un « **COMITÉ DES FÊTES** » pour organiser à Damazan diverses activités !

Contactez **Stéphane MOLENA**

☎ 06 84 41 52 85

ou la **mairie**

avant le **1^{ER} OCTOBRE**



ERRATUM



Nous vous demandons d'excuser et de corriger une erreur dans le Bulletin Municipal :



cabso
LA COOP' 100% BIO DU SUD-OUEST

« artisans et entreprises » page 50

AGROALIMENTAIRE

CABSO

COOPÉRATIVE DES AGRICULTEURS BIO DU SUD-OUEST

A✉ adv@cabso.fr

url : www.cabso.fr

1334 av. de la Confluence

☎ 05 53 67 59 16

OCTOBRE ROSE

Chaque année en octobre, une campagne de lutte contre le cancer du sein est organisée. Elle propose de lutter contre le cancer du sein en informant, en dialoguant et en mobilisant.

EN OCTOBRE, ILS SONT TOUS À L'HONNEUR

Contre le cancer, prenez soin d'eux !

La mammographie, c'est tous les 2 ans entre 50 et 74 ans, pensez à prendre rendez-vous !

Des questions ?

depistagecancer-ge.fr
e-cancer.fr

VIE CITOYENNE

CHANTIER JEUNES



Du 6 au 13 juillet, 8 jeunes, encadrés par les animateurs du Centre de Loisirs, ont nettoyé chaque matin la berge nord du lac du Moulineau, leurs après-midi restant consacrées à des activités ludiques et sportives.

Afin de rendre hommage à leur engagement citoyen, ces jeunes ont été reçus par le Conseil Municipal, en présence de Madame LAVIT présidente de la CAF, pour recevoir le diplôme décerné par la municipalité et un bon d'achat de 50 € offert par le Lions Club, remis par Madame Pila, présidente de Vacances Plein-air 47.

Une deuxième session, dont l'objectif sera la réalisation d'un décor peint sur le mur de béton du stade, sera organisée pendant les prochaines vacances d'automne 2021.

Renseignements et candidature auprès de l'Accueil de Loisirs de Damazan au **05 53 88 01 03**
ou par mail à clsh.damazan@orange.fr



RAPPEL... RAPPEL... RAPPEL... RAPPEL... RAPPEL... RAPPEL...

...DE L'ARRÊTÉ DU MAIRE DU 28 NOVEMBRE 1982 (extrait) :

ARTICLE 2 : Le stationnement de tous véhicules sera interdit, le jeudi de 7 heures à 13 heures, à compter du 25 novembre 1982, sur le pourtour de la halle de la Mairie.

ARTICLE 3 : La circulation sur la place Armand FALLIERES reste autorisée ainsi que le stationnement le long des cornières (côté extérieur de la place).



Cet arrêté quarantenaire n'ayant pas été abrogé, nous rappelons que

le stationnement de tous véhicules est interdit

le jeudi de 7 h à 13 h
tout autour de la halle.



DAMAZAN - services

La MAIRIE - ☎ 05 53 79 40 15 - 💻 mairie.damazan@collectivite47.fr

Lundi, mardi, mercredi, vendredi de 8 h 30 à 12 h - à la **mairie annexe le jeudi**

Sur rendez-vous, l'après-midi

Permanence adjoint samedi matin de 10 h à 12 h

A.S.V.P. (Agent de Surveillance de la Voie Publique)

💻 asvp.damazan-buzet@collectivite47.fr - ☎ 06 37 14 49 70

Permanence à la mairie annexe le jeudi de 10 h à 12 h

La BIBLIOTHÈQUE - ☎ 05 53 79 40 15 - 💻 bibliotheque.damazan@collectivite.fr

Mercredi de 9 h 30 à 12 h

Jeudi de 9 h 30 à 12 h

La POSTE - MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h

Mercredi de 9 h à 12 h - **Point Service au Public** (Assurance Retraite — CAF — CPAM — MSA — Pôle Emploi)

La DÉCHÈTERIE - ☎ 05 53 84 97 69

Mardi, jeudi et samedi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

(fermé lundi, mercredi et vendredi)

Le PÔLE ENFANCE -

L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE - 05 53 79 47 98

L'ÉCOLE MATERNELLE - 09 79 50 43 00

Le CENTRE de LOISIRS - 05 53 88 01 03

La MICRO-CRÈCHE - 05 53 88 60 57

La PMI - ☎ 05 53 88 26 36 - (Tonneins ☎ 05 53 84 17 50)

La DIRECTION du DÉVELOPPEMENT SOCIAL (DDS)

Permanence jeudi de 9 h à 11 h - **Sur rendez-vous** : ☎ 05 53 84 17 50

La M.S.A. - ☎ 05 53 93 94 56 - 💻 haryouli.nadia@dlg.mas.fr

Permanence téléphonique le jeudi de 9 h à 12 h

Permanence administrative le mardi de 9 h à 12 h au Centre Social d'Aiguillon

Le CONCILIATEUR de JUSTICE

Contacteur M. PAUL : ☎ 06 61 36 48 22

UNA de DAMAZAN - 💻 una@unadamazan.fr site : una-damazan-houailles.webnode.fr
(anciennement ASSAD) ☎ 05 53 79 37 66 (de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h à 16 h, du lundi au vendredi)

Permanence : lundi, mercredi, vendredi de 8 h 30 à 12 h 30

EHPAD Capuran (Maison de retraite) - ☎ 05 53 79 80 00

site : www.lesmaisonderetraiteselection.fr

CENTRE MÉDICO SOCIAL (C.M.S.) Sur rendez-vous : ☎ 05 53 84 17 50

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

Permanence à la mairie annexe les 2^e et 4^e samedi du mois, de 10 h à 12 h